

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du 29 mars 2022 à 18h30

COMPTE RENDU DE REUNION

Présents : 11 Éric TERUEL, Marie-Christine VOHL, Thierry MOISAN, André MAILLET, Georges GROS, Delphine MARTIN, Amandine DEPIERRE, Yannick OLLIVIER, Virginie BERTOUX, Laëtitia CHARREL, Caroline REYNAUD-MARTINS (arrivée à 19h25)

Absents et excusés : Sébastien PONCET et Joanny VEDRINE

Pouvoirs : 01 Sébastien PONCET à Virginie BERTOUX

Secrétaire de séance : Amandine DEPIERRE

APPROBATION COMPTE RENDU DU 08 février 2022

Le compte-rendu de réunion est approuvé à 10 voix pour et 1 abstention.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.
La délibération est approuvée à 11 voix pour.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du Compte administratif 2021 de la commune, puis se retire pendant le vote et donne la parole à Monsieur Yannick OLLIVIER président de séance.

Après en avoir pris connaissance, délibéré et voté, le C.M. approuve le compte administratif 2021 qui fait apparaître les résultats cumulés ci-après :

	Section fonctionnement	Section investissement
Dépenses	437 834.14 €	102 598.92 €
Recettes	507 762.87 €	129 670.69 €
RESULTATS 2021	69 928.73 €	27 071.77 €
Résultat antérieur reporté	158 679.05 €	- 86 474.03 €
Intégration résultats	1 387.68 €	121.80 €
TOTAL GLOBAL	229 995.46 €	- 59 280.46 €

La délibération est approuvée à 10 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 229 995.46 €

Affectation au compte 1068 : 59 280.46

Affectation au compte R002 : 170 715 €

La délibération est approuvée à 11 voix pour.

TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition de l'exercice précédent soit :

- Taxe foncière bâti..... 35.98 %
- Taxe foncière non bâti..... 53.71 %

La délibération est approuvée à 11 voix pour.

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif pour 2022 s'établit comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement
Dépenses	665 106 €	676 257 €
Recettes	665 106 €	676 257 €

La délibération est approuvée à 11 voix pour.

RIFSEEP

Monsieur le maire propose la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) et de l'Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) du Complément indemnitaire annuel (CIA) et présente les différents volets de cette mise en place. Il indique également que le comité technique du 08 Mars 2022 du Centre De Gestion de l'Isère a émis un avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités et des représentants du personnel.

- Mise en place de 2 groupes de fonction : Cat B groupe 1 et Cat C groupe 1 & 2
- IFSE pour les 2 groupes de fonction, un montant socle annuel en temps plein de 100€ et un montant plafond annuel en temps plein de 500€
- CIA avec un montant plafond annuel pour la Cat B groupe 1 de 2300€
- CIA avec un montant plafond annuel pour la Cat C groupe 1 de 1900€ et Cat C groupe 2 de 1600€

Le montant des primes IFSE seront définies lors des entretiens individuels et CIA par arrêté individuel annuellement.

Monsieur GROS souligne que c'est une avancée importante pour la commune.

La délibération est approuvée à 11 voix pour.

VIABILITÉ HIVERNALE

Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du Centre de Gestion de l'Isère, monsieur le maire propose

- d'adopter les montants d'astreinte et de permanence selon la réglementation en vigueur,
- d'instituer le régime des astreintes et des permanences dans la collectivité
- de l'autoriser la signature des arrêtés individuels.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de cette intervention et le temps de travail aller et retour sont considérés comme du temps de travail effectif.

La réglementation distingue 3 types d'astreinte, les deux premiers étant applicables aux fonctionnaires de toutes catégories, le dernier concernant exclusivement les personnels d'encadrement :

- Astreinte de droit commun appelée astreinte d'exploitation
- Astreinte de sécurité
- Astreinte de décision

Pour la filière technique, une semaine complète d'astreinte d'exploitation : 159,20€ avec versement mois N+1
La délibération est approuvée à 11 voix pour.

POINTS D'ACTUALITÉ

Monsieur le Maire informe des démissions de deux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire présente le nouvel agent technique embauché sur un contrat de trois mois pour l'instant, monsieur Sébastien FERREIRA.

Monsieur le Maire informe également de la mutation de monsieur Cyrille NEYRET à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et lui souhaite une belle réussite sur son nouveau poste.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de présence des élus pour la bonne organisation des élections présidentielles.

QUESTIONS DIVERSES

Le nouvel agent est-il garde champêtre et policier municipal ?

Réponse : Non, cela n'existe plus, il est agent technique territorial polyvalent.

Combien coûte un CACES pour le tracteur ?

Réponse : environ 600€ d'après monsieur GROS, adjoint.

Pourquoi la voiture accidentée dans la combe est-elle toujours là ?

Réponse : Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la gendarmerie.

Monsieur André MAILLET indique qu'il y a une épave de véhicule sur le SUET à la montagne.

Suite à la proposition d'un habitant le propriétaire sera contacté pour faire enlever le véhicule en question si il est sur le domaine public.

ANNONCE DU MAIRE

Le maire rappelle sa promesse de début de mandat de transparence et d'information et informe l'assemblée de certains problèmes au sein du conseil et surtout au niveau de l'exécutif. Il déplore les deux démissions de conseillers. Il indique avoir toujours travaillé dans une logique collective, et souligne avoir demandé à plusieurs reprises de préférer les discussions en face à face entre les membres du conseil. Il rappelle également que ce mandat a démarré de manière très difficile et que l'équipe a connu plutôt les aspects négatifs avec les conditions sanitaires, la sortie partielle du confinement, avant de pouvoir entrevoir ce qui a été positif dans l'action menée.

Monsieur le maire annonce prendre un arrêté retirant toutes ses délégations et délégations de signatures à M. MOISAN Thierry qui conservera de droit sa délégation pour l'état civil et de police judiciaire. Un nouveau conseil municipal aura lieu sous quinzaine pour que le conseil puisse se prononcer sur le maintien ou non de monsieur MOISAN sur son poste d'adjoint.

Monsieur GROS s'étonne que le retrait de délégations soit fait uniquement pour monsieur MOISAN. Il pense que cela devrait concerner trois adjoints (Mme VOHL, M. MOISAN et M.GROS).

Monsieur le maire demande pourquoi, monsieur GROS répond que ce serait normal.

M. MAILLET demande ce qui est reproché à monsieur MOISAN.

M. le Maire répond qu'il est empêché dans sa mission pour gérer correctement la commune.

Madame VOHL déplore ce choix et rappelle les qualités de monsieur MOISAN.

Remarques d'un habitant sur la déception ressentie par certains habitants sur le manque de communication envers les habitants et entre les membres de l'équipe.

Monsieur le Maire déplore les problèmes de communication au sein de l'équipe. Pour la commune il y a eu la mise en place d'une gazette, des informations via les réseaux sociaux ou messageries, et prochainement aura lieu une réunion publique en direction des administrés.

Monsieur GROS demande à une administrée d'arrêter d'intervenir en posant des questions pendant le conseil.

